

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024

Référence
042-2024

Délibération portant sur la
vente d'une parcelle
communale cadastrée ZC
n°153.

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

A la majorité
Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 14/10/2024

Et
Publication ou notification du :

L' an 2024, le 07 octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Anaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme BOURNIGAL Virginie (arrivée à 19h05) donne procuration à Mme BORONKAI Katalin ; CADIOU Élodie, CALON Myriam, LE FOLL Méline, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Délibération portant sur la vente d'une parcelle communale cadastrée ZC n°153.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier en date du 03 juillet 2024 sollicitant l'accord des élus dans le cadre de la vente d'une parcelle communale cadastrée ZC n°153 et située au lieu-dit Kermenguy en Plouyé.

Il explique que les demandeurs (exploitants agricoles) souhaitent l'acquérir car cette parcelle faciliterait le passage de leurs animaux sur leurs terres.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle est en fait une voie communale indispensable pour desservir deux chemins A.F.A.F.A.F. (association foncière de Plouyé) situés à chaque extrémité de la voie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 0 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention de Monsieur DIRAISON Fabien :

- **De refuser** la vente de la parcelle communale cadastrée ZC n°153 pour les raisons décrites ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS

En mairie, le 14/10/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU



